

VOTRE PROGRAMME  
**DE FORMATION**  
SYNDICALE **2019**

Fédération

**FTC** Santé  
Sociaux

## LA FORMATION SYNDICALE

UN DROIT POUR TOUS,  
UN ATOUT POUR CHACUN  
D'ENTRE NOUS

Le Congé de Formation Économique, Sociale et Syndicale (CEFSS) permet de se préparer à l'exercice de ses fonctions syndicales, renforcer ses connaissances et échanger sur le vécu au quotidien de ses missions. Que nous soyons élus dans une instance représentative, militants, adhérents, le passage par la case formation est l'atout indispensable pour acquérir les connaissances et plus largement les capacités indispensables à la réussite de nos missions.

Comme chaque année, ce programme des formations mises en place par la Fédération essaye d'apporter une réponse aux besoins de chacune et de chacun, au fur et à mesure des prises de responsabilités.

**Il répond aux orientations nationales et fédérales en :**

- 1) Contribuant à la réussite des élections dans les entreprises, les établissements et les administrations ;
- 2) Soutenant le développement des implantations **CFTC** ;
- 3) Promouvant l'utilisation du nouveau portail web de la formation auprès des militants et acteurs de la formation ([www.formation.cftc.fr](http://www.formation.cftc.fr))

En complément, la Fédération peut programmer, sur demande, pour les élu(e)s aux élections de la Fonction Publique Hospitalière, des sessions financées par les établissements sur les modules suivants : CTE, CHSCT Fonction Publique,...

**Le plan de formation fédéral, mis en place par Marlène Oddoz et en concertation avec notre réseau de formateurs, en quelques chiffres :**

- 37 formations programmées
- 17 modules différents
- 506 stagiaires
- 1 488 jours de formations/participants

Nous restons à votre écoute pour répondre à vos préoccupations.

*Le Secrétaire Général*  
Patrick Mercier

# LA FORMATION SYNDICALE

## COMMENT ÇA MARCHE ?

### DROIT À LA FORMATION

Dans le secteur privé, chaque salarié a droit à 12 jours par an de CFESS (Congé de Formation Économique, Sociale et Syndicale). Celui-ci est porté à 18 jours pour les formateurs et les salariés ayant des responsabilités syndicales.

### INSCRIPTION ET DEMANDE D'AUTORISATION D'ABSENCE À L'EMPLOYEUR

- ★ **INSCRIPTION** : Le nombre de places par session est limité. Vous pouvez vous pré-inscrire à un stage à tout moment. Deux mois avant la date, vous recevrez par mail un dossier de confirmation d'inscription. Vous devrez impérativement renvoyer au Service Formation le bulletin d'inscription pour confirmer votre participation. En cas de désistement, il est important d'en informer rapidement le Service Formation afin qu'un autre militant puisse s'inscrire.
- ★ **DEMANDE D'AUTORISATION D'ABSENCE** : Vous devez adresser une demande d'autorisation d'absence à votre employeur au moins 30 jours avant le début du stage. Sans réponse de l'employeur dans un délai de 8 jours après le dépôt de la demande, le congé est considéré comme autorisé.

### MAINTIEN DE SALAIRE DURANT LA FORMATION (secteur privé)

L'ordonnance n°2017-1386 du 22/09/2017 a modifié le dispositif de maintien de salaire dans le cadre d'un CFESS. Désormais, le salarié a droit au maintien total de sa rémunération par l'employeur pour tout congé de formation effectué postérieurement au 23/09/2017.

### REMBOURSEMENT DE VOS FRAIS



★ **FRAIS DE TRANSPORT** : Les frais de déplacement sont remboursés sur la base SNCF 2<sup>ème</sup> classe + frais d'approche en voiture domicile-gare (aller/retour) + tickets de métro (aller/retour) gares parisiennes. Si vous venez en voiture, le remboursement est de l'ordre de 0,33 € par kilomètre dans la limite de 89,10 € (soit 270 kilomètres maximum).



★ **L'HOTEL** : Les chambres sont réservées par le Service Formation et prises en charge directement par la Fédération. Si vous gérez vous-même votre réservation, le remboursement s'effectuera sur la base du tarif fédéral soit 85 € (nuit + petit-déjeuner).



★ **LES DÉJEUNERS** : ils sont organisés et pris en charge intégralement par la Fédération.

★ **LES DINERS** : ils restent à l'initiative de chacun et sont remboursés à hauteur de 21 € maximum.

## FORMATIONS TOUS SECTEURS

MODULES	OBJECTIFS	PUBLIC
<b>FIME (Formation Initiale des Mandatés et Élus)</b> → 28-29-30 janvier → 16-17-18 septembre	→ S'approprier la spécificité de la <b>CFTC</b> , ses valeurs, son histoire → Se situer dans l'organisation <b>CFTC</b> et dans un réseau → Connaître les fondamentaux du rôle et des missions des IRP	Nouveaux militants
<b>Communication écrite et numérique</b> → 11-12-13 février → 11-12-13 juin	→ Prendre conscience des caractéristiques d'une situation de communication sur un média « papier et digital » → Connaître les outils et apprendre à choisir les plus adaptés → Mettre la communication écrite et numérique au service de son action syndicale	Militants avec mandat ayant suivi la formation FIME
<b>Communication orale</b> → 8-9-10 avril → 23-24-25 septembre	→ Prendre conscience des caractéristiques d'une situation de communication → Développer son aisance relationnelle → Mettre la communication au service de son action syndicale	Militants avec mandat ayant suivi la formation FIME
<b>Sensibilisation santé au travail</b> → 6-7 mars → 8-9 octobre	→ Prendre conscience de l'importance de la santé et de la sécurité → Appréhender les notions de RPS → Appréhender les enjeux de l'évaluation et de la prévention des risques	Tout militant
<b>Prévention des TMS</b> → 28-29-30 octobre	→ Appréhender la notion de troubles musculo-squelettiques → Prendre conscience des conséquences des risques liés aux TMS → Identifier les méthodes de prévention	Membres des CHSCT, DP, CE, DS, RS
<b>Risques Psychosociaux (RPS)</b> → 23-24-25 avril → 19-20-21 novembre	→ Maîtriser les notions liées à l'évaluation des RPS → Acquérir une culture de prévention, une capacité d'observation → Identifier les moyens d'action des représentants du personnel	Membres des CHSCT, DP, CE, DS, RS
<b>Développer sa Section Syndicale</b> → 21-22-23 mai → 6-7-8 novembre	→ Identifier le potentiel de développement pour la section → Prévoir et mettre en œuvre les actions de développement de la section en impliquant les adhérents	Militants en charge du développement ayant suivi la formation FIME
<b>Responsables de Syndicat</b> → 10-11-12 avril → 14-15-16 octobre	→ Connaître les missions d'un syndicat et les rôles des dirigeants → Gérer et développer le syndicat en gagnant les élections professionnelles → Animer une équipe et mettre en œuvre le projet du syndicat	Présidents, Secrétaires Généraux et Trésoriers des syndicats
<b>COSIMO</b> → 18-19 avril → 26-27 septembre	→ Acquérir les connaissances de base de la comptabilité simplifiée → Maîtriser les règles juridiques de base de la comptabilité → Acquérir l'utilisation de l'outil COSIMO	Trésoriers et personnes en charge de la comptabilité

## FORMATIONS SPÉCIFIQUES SECTEUR PRIVÉ

MODULES	OBJECTIFS	PUBLIC
<b>Elections professionnelles</b> → 16-17-18 janvier → 11-12-13 mars → 27-28-29 mai → 5-6-7 juin	→ Construire une stratégie de campagne électorale permettant à la <b>CFTC</b> de réussir les élections → Mettre en œuvre les étapes clés de son plan d'action	Militants impliqués dans la préparation des élections
<b>CSE</b> → 21-22-23 janvier → 4-5-6 février → 18-19-20 février → 1-2-3 avril	→ Connaître les modalités de mise en place d'un CSE → Identifier les attributions spécifiques du CSE et ses règles de fonctionnement → Maîtriser les nouvelles conditions d'exercice du mandat de représentant du personnel	Représentants du personnel
<b>DS / RSS</b> → 1-2-3 juillet → 21-22-23 octobre	→ Connaître le rôle et les missions des DS et RSS → Identifier les moyens d'action et savoir les utiliser → Assurer un meilleur service aux salariés	DS et RSS ayant suivi la formation FIME
<b>Négociations Collectives</b> → 25-26-27-28 février → 17-18-19-20 juin	→ Appréhender le cadre juridique → Maîtriser les techniques de négociation → Définir une stratégie en construisant un positionnement <b>CFTC</b>	DS et représentants syndicaux
<b>FPC/GPEC</b> → 26-27-28 novembre	→ Connaître la nouvelle législation → Maîtriser la démarche GPEC → Intégrer les positions <b>CFTC</b>	Tout militant ayant suivi la formation FIME
<b>Initiation au Droit du travail</b> → 25-26-27 mars → 7-8-9 octobre	→ Apprendre à utiliser les sources et outils juridiques → Connaître les mécanismes de l'élaboration et de la rupture du contrat de travail	Tout militant ayant suivi la formation FIME

## FORMATIONS SPÉCIFIQUES SECTEUR PUBLIC

MODULES	OBJECTIFS	PUBLIC
<b>FIME (Formation Initiale des Mandatés et Élus)</b> → 24-25-26 juin	→ S'approprier la spécificité de la <b>CFTC</b> , ses valeurs, son histoire → Se situer dans l'organisation <b>CFTC</b> et dans un réseau → Connaître les fondamentaux du rôle et des missions des IRP	Nouveaux militants du secteur public
<b>CAP/CCP</b> → 19-20-21 février → 22-23-24 octobre	→ Connaître les bases statutaires de la FPH → Appréhender les textes réglementaires liés aux CAP et CCP → Maîtriser le dispositif organisationnel des CAP et CCP	Nouveaux élus dans les CAP et CCP
<b>Droit syndical et actualité dans la FPH</b> → 21-22-23 mai → 12-13-14 novembre	→ Appréhender le protocole PPCR dans les établissements → Création et enjeux des GHT - Positionnement syndical	Militants ayant au moins un mandat (CAP, CTE, CHSCT)

**VOUS NE TROUVEZ PAS LA FORMATION CORRESPONDANT À VOS ATTENTES ?**  
 N'hésitez pas à faire remonter vos besoins au service Formation : [formation@cftc-santesociaux.fr](mailto:formation@cftc-santesociaux.fr)

## BULLETIN DE PRÉ-INSCRIPTION

STAGE CHOISI : .....

DATES DE LA SESSION : .....

CODE INARIC (obligatoire) .....

NOM .....Prénom.....

Adresse .....

Téléphone .....

Adresse e-mail (obligatoire) .....

Établissement : .....

.....

.....

.....

Dates des prochaines élections dans votre établissement : .....

Responsabilités syndicales/mandats : .....

.....

Réservation de chambre à prévoir ? Oui  Non

Observations : .....

.....

.....

Date et signature :

### VOTRE CONTACT :

Service Formation

Ligne directe : 01 42 58 98 31

Email : formation@cftc-santesociaux.fr

Fédération



Santé  
Sociaux

## NOS COORDONNÉES :

Fédération CFTC Santé Sociaux

34, quai de la Loire 75019 Paris  
01 42 58 58 89

www.cftc-santesociaux.fr  
fede@cftc-santesociaux.fr

facebook.com / CFTCsantesoc  
twitter : @CFTCsantesoc

### ACCÈS



#### ► Depuis la Gare du Nord ou la Gare de l'Est

Métro : ligne 5  
(direction Bobigny)  
→ arrêt Jaurès



#### ► Depuis la Gare Montparnasse

Métro : ligne 4  
(direction Porte de Clignancourt)  
→ arrêt Gare de l'Est  
puis Métro : ligne 5  
(direction Bobigny)  
→ arrêt Jaurès

**OU** Métro : ligne 12  
(direction Aubervilliers)  
→ arrêt Pigalle  
puis Métro : ligne 2  
(direction Nation)  
→ arrêt Jaurès

#### ► Depuis la Gare de Lyon

Métro : ligne 1  
(direction La Défense)  
→ arrêt Bastille  
puis Métro : ligne 5  
(direction Bobigny)  
→ arrêt Jaurès



#### ► Depuis la Gare Saint Lazare

Bus : 26  
(direction Nation/  
Place des Antilles)  
→ arrêt Jaurès ou  
Stalingrad

# On se comprend mieux quand on est proche

Nous sommes l'interlocuteur privilégié des branches professionnelles dans la mise en place et le suivi des régimes de protection sociale complémentaires conventionnels de santé et de prévoyance.

Déployées sur plus de 100 sites en région, nos équipes de terrain interviennent au plus près des entreprises et des salariés, des employeurs et des particuliers.

Et, solidaires parce que nous ne voulons oublier personne, nous renforçons notre engagement sociétal auprès des plus fragiles.

Pour en savoir plus :

Direction des Accords Collectifs

Tél. : 01 76 60 85 32

[dac-interpro@ag2rlamondiale.fr](mailto:dac-interpro@ag2rlamondiale.fr)

GIE AG2R Réunica - GIE agissant pour le compte d'institutions de retraite complémentaire Agirc-Arrco, d'institutions de prévoyance, de mutuelles, d'union de mutuelles et de sociétés d'assurances - Membre d'AG2R LA MONDIALE - 104-110, boulevard Hausmann, 75008 Paris - 801 947 052, RCS Paris, Crédit photo - Stocksy - 102018 - 76814

Prévoyance  
Santé



**AG2R LA MONDIALE**

Prendre la main  
sur demain



## Essentiel pour moi

**P**artenariat **CFTC/MACIF**, existe depuis plus de 25 ans, avec une même idée du mutualisme au service des adhérents.

La **MACIF** a élaboré étroitement avec la **CFTC** une **protection spécialement conçue pour les adhérents et militants qui s'impliquent dans le mouvement.**

Une seule condition pour en bénéficier : **être à jour de ses cotisations syndicales et répondre aux conditions de mise en jeu des garanties.**

Cette protection se décline par 4 contrats conclus entre la **CFTC** et la **MACIF** :

- **Solidarité vie syndicale**
- **Protection juridique vie professionnelle**
- **Information juridique vie privée**
- **Promotions sur vos vacances avec Belambra....**